Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_10-DE

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
16 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER, M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE – Arrivée à 18h20), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Jérôme MASSON, M. Martial PARIZOT, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir de Mme Denis ALLEMAND), M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND (pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (absente de 18h00 à 18h20), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Amélie BOUCHET-GELIN), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Madame Françoise GAUTHEROT, 4ème Vice-présidente déléguée à la communication, à la mobilité.

| | | |
|---|---|---|
| Membres en exercice | 45 | Délibération n°22/10/2026/10 |
| Présents | 39 | Objet : Marché public de « Entretien courant des vitres » - Convention de groupement de commandes et création de la Commission ad hoc |
| Pouvoirs | 05 | |
| Votants | 44 | |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L 2113-7,

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et les communes de Échigey, Fauverney, Izeure, Longchamp et Tart ont fait le souhait d'adhérer au groupement de commandes relatif au marché public de « Entretien courant des vitres ».

Conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, il est rappelé l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type de prestation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_10-DE

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'une part, et les communes précitées d'autre part, s'unissent pour constituer un groupement de commandes pour la recherche de prestataires qui assureront l'entretien courant des vitres.

Il est proposé de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché public.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les communes souhaitent créer une commission ad hoc dédiée à ce groupement de commandes.

Cette commission sera composée :

- Des membres de la commission MAPA « Marchés à Procédure Adaptée » de la CCPD, dont la liste est fixée par délibération n° 07/05/2026/02 ;
- D'un représentant titulaire (et son suppléant) de chaque commune, membre du groupement, désigné dans la délibération d'adhésion de chaque commune.

La commission ad hoc du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention du groupement de commandes pour la recherche de prestataires, dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée, qui assureront « l'entretien courant des vites », ce marché public en procédure adaptée sera composé de 2 lots :
    - Lot 1 : Entretien des vitres,
    - Lot 2 : Entretien des vitres en hauteur.
- APPROUVE la proposition de coordination dudit groupement de commandes par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- APPROUVE la création de la commission ad hoc dédiée au groupement de commandes qui sera composée des membres suivants :
    - Des membre de la commission MAPA de la CCPD,
    - D'un représentant titulaire et son suppléant par commune membre du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes pour le marché public de « Entretien des vitres » annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs dudit marché public, ainsi que tout acte à intervenir, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présent délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 22 octobre 2026
Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Présidence de la Communauté de

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER